



- Date de convocation : 02 octobre 2025
- Date d'affichage : 02 octobre 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 22**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 0**

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Absent : M. Franck LAGNIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°30/8.1.7 – CLASSE DE NEIGE 2026

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires en date du 23 septembre 2025 ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire la participation communale à hauteur de 8 000 € identique à celle l'année précédente;

Considérant que les familles auront la possibilité de régler le séjour en totalité ou de manière échelonnée sous la forme de 6 mensualités à compter de janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'organisation du séjour en classe de neige dans les conditions précitées ;

Fixe la participation communale au séjour à 8 000 €.

Valide la possibilité, pour les familles, d'un paiement échelonné pour les familles en 6 échéances mensuelles, à compter de janvier 2026.

Le Maire,



La secrétaire,